



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Délibération n°2023-16: Subventions aux associations et au CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 25 mars 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	15	18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Marie GALANO		
Représentés :	Hélène LEVERNIEUX donne pouvoir à Bernard GLEIZE, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les commissions finances du jeudi 2 février 2023 et du mardi 14 mars 2023,

Considérant la nécessité de fixer par délibération les associations bénéficiaires d'une subvention communale,

Considérant la nécessité de fixer, par délibération, le montant octroyé au CCAS pour l'année 2023,

Sur présentation du rapport de M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article 1 : octroie aux associations les subventions suivantes :

Nom	Montant 2023
APEIV Association Parents d'Elèves Indépendants de Vauhallan	250 €
ARAC Association Républicains des Anciens Combattants et victimes de guerre	100 €
AVB Amis de la Vallée de la Bièvre	150 €
Comité des fêtes de Vauhallan	40 000 €
Croix Rouge Française unité locale des Vallées Bièvre Yvette	150 €
ESV Etoile sportive de Vauhallan	5 000 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Massy-Igny	200 €
Pétanque Club de Vauhallan	200 €
RESSV Réseau d'échanges de savoir et de service de Vauhallan	200 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20230330-2023_16-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Secours Catholique	150 €
Société de Chasse	150 €
Syndicat d'Initiative	650 €
Vauhallan Karaté WADO RYU	200 €
Vauhall'art	10 550 €
Alphabet Igny	200 €
Amicale du Personnel	3 000 €
Association sportive du Collège E. Zola	255 €
PEEP Emile Zola	200 €
OseZD	150 €
SECOURS POPULAIRE	200 €
	61 955 €

Article 2 : octroie au CCAS une subvention s'élevant à 19 000 €.

Article 3 : précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan